
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 7 Septembre 2010* ◇

Etaient présents :

Jean GILBERT, Président,
Stéphane HEYRAUD, Michel DUCLOS, Marie-Françoise PERRIER, Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Agnès COURBON, Jean-Paul VALLOT, Cécile EXBRAYAT, Marcel DUPLAY, Jean-Pierre FOURNEL, Régis BONNEFOY, Thérèse MAISSE, Robert TARDY, Anne DROIN, Nicole MONTEUX, Véronique GRANGER, Marie-Claire SAUNIER, Yvette ROCHETTE, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Vincent DUCREUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Pierre-Jean PARAT, Claudius MARITAN, Robert TEYSSIER, Charles-Erick BARRALON, Jean-François CHARROIN, Robert CORVAISIER, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Jean-Louis GAUCHER, Monique VIGOUROUX, Philippe MASSARDIER, Pierre SCHMELZLE.

Absents représentés :

Sylvain HEYRAUD, Guillaume SABOT, Elisabeth FOREST, François EPALLE, Isabelle BAZIN, Daniel MANDON.

Véronique GRANGER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 5 juillet 2010 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION

➤ Nomination d'un représentant suppléant de la CCMP du canton de St Genest-Malifaux au sein du Groupement d'action local Leader

Jean GILBERT explique que suite à la démission du conseil municipal de Planfoy, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant suppléant de la CCMP du canton de St Genest-Malifaux au sein du Groupement action local Leader, en remplacement de M. Noël GIRAUD.

Monsieur le Président rappelle que les représentants de la Communauté de Communes sont :

- Evelyne ESTELLE, déléguée titulaire – canton de St Genest-Malifaux
- Guillaume SABOT, délégué titulaire – canton de Bourg-Argental
- Pierre SCHMELZLE, délégué suppléant – canton de Bourg-Argental

Il est proposé à l'assemblée Mme Marie-Claire SAUNIER comme déléguée suppléante.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de Mme Marie-Claire SAUNIER comme déléguée suppléante de la Communauté de Communes au sein du Groupement d'action local Leader.

FINANCES

➤ Exonération de la Contribution Economique Territoriale pour les entreprises de spectacles

Jean GILBERT explique que suite à la loi de finances pour 2010 et à la réforme de la Taxe Professionnelle, si la CCMP souhaite continuer à exonérer ce type d'établissement, il est nécessaire de délibérer sur l'exonération de la CET pour certaines entreprises de spectacles, conformément à l'article 1464A du CGI dans la continuité des délibérations prises les 12 septembre 2005 et 23 septembre 2008.

Ainsi, il est proposé d'exonérer de la CET :

- les établissements de spectacles cinématographiques à hauteur de :
 - 100% pour ceux qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition ;
 - 100% pour ceux qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence ;
 - 33 % tous les autres établissements de spectacles cinématographiques.

- les entreprises de spectacles vivants suivantes (dans la limite de 100 %) à hauteur de :

- 100 % pour la catégorie 1° a) de l'article 1464 A
- 100 % pour la catégorie 1° b) de l'article 1464 A
- 100 % pour la catégorie 1° c) de l'article 1464 A
- 100 % pour la catégorie 1° d) de l'article 1464 A
- 100 % pour la catégorie 1° e) de l'article 1464 A

Messieurs Stéphane HEYRAUD et Jean-Pierre JOUBERT ne prennent pas part au vote car ils sont administrateurs du cinéma de Bourg-Argental.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'exonération de la CET pour les entreprises de spectacles, en continuité de l'exonération de la Taxe Professionnelle précédemment instaurée.

➤ **Approbation de la conclusion d'un emprunt prévu au Budget Primitif Espace Nordique**

Jean GILBERT rappelle qu'un emprunt de 122 000 € a été prévu au Budget Annexe 2010 pour l'Espace Nordique.

La consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires :

- Caisse d'Épargne
- Crédit Agricole – Service des Collectivités
- Dexia

Seules la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont répondu à la consultation.

Ces banques nous ont fait deux propositions chacune, avec les critères principaux suivants :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe
- Échéances constantes : trimestrielles et annuelles
- Frais de dossier : sans

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire proposant des échéances trimestrielles.

Un débat s'engage sur ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, Monsieur le Président procède au vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 3

L'assemblée approuve la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire proposant des échéances trimestrielles.

➤ **Annulation de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal**

Jean GILBERT rappelle que par délibération du 5 juillet 2010, le conseil communautaire avait approuvé la Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal de 2010, suite à la cession LME.

A ce jour, il s'avère qu'il n'est techniquement pas possible de saisir budgétairement cette Décision Modificative pour valider les opérations d'ordre liées à une cession immobilière, cette écriture budgétaire n'étant plus obligatoire depuis 2006.

La Décision Modificative n°2 prise le 5 juillet dernier validant une telle cession, il est donc proposé d'approuver la suppression de cette délibération.

Ces opérations seront donc constatées au Compte Administratif.

L'assemblée accepte à l'unanimité la suppression de la délibération du 05/07/2010 portant sur la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

RESSOURCES HUMAINES

➤ **Renouvellement de deux postes en contractuel :**

- **Auxiliaire Puéricultrice Jardin d'Enfants et crèche de Bourg-Argental**

Jean GILBERT rappelle que dans le cadre de l'ouverture du jardin d'enfants en 2009 et par délibération du 07 juillet, il avait été créé un poste d'auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet, pour une durée de 01 an à compter du 31 août de la même année.

Cette délibération précisait qu'il était nécessaire de recruter un personnel non titulaire dans la mesure où le jardin d'enfants ouvrait dans un premier temps à titre expérimental.

A ce jour, le Jardin d'Enfants étant toujours dans une phase expérimental et une année similaire étant prévue en termes de fréquentation, il est proposé de procéder à une nouvelle création de poste d'auxiliaire de puériculture non titulaire à temps complet pour une nouvelle durée de 01 an à compter du 1^{er} octobre 2010.

Il est rappelé que ce poste est occupé par Mlle Fatiha SAÏDI et que les missions relatives au poste demeurent les suivantes :

- Accueil et encadrement des enfants accueillis dans l'établissement.

L'assemblée approuve à l'unanimité la création du poste de non titulaire d'Auxiliaire Puéricultrice pour une durée d'un an.

• **Coordinatrice Petite Enfance-Enfance Jeunesse**

Jean GILBERT rappelle les missions principales du poste :

- Animer et piloter la compétence Culture Social de la Communauté de Communes et notamment la Petite Enfance
- Piloter et évaluer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Il est rappelé que ce poste est occupé par Léonie SAULNIER.

Les missions réalisées au 01/09/2010 :

Suite à la restructuration de l'équipe de la CCMP, les missions de Léonie SAULNIER ont été étoffées :

- Animation et Pilotage de la Compétence Culture Social de la CCMP (50 %)
- Pilotage et Evaluation du Contrat Enfance Jeunesse pour les 16 communes (50 %)

Il est rappelé qu'une prestation de service concernant la coordination du CEJ a été signée avec les 16 communes pour que la Communauté de Communes assure cette mission.

L'assemblée accepte à l'unanimité la poursuite du contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans à compter du 12/11/2010.

Suite à une demande de Robert CORVAISIER, le bilan du Jardin d'Enfants présenté en Bureau et en Commission sera transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

ECONOMIE

➤ Restaurant « Le Vieux Frêne » à Tarentaise (M. Blachon) – Aide au dernier commerce

Christian SEUX explique que Monsieur Grégory BLACHON propriétaire du restaurant « Le Vieux Frêne » sur la commune de Tarentaise a réalisé des travaux d'amélioration. Ce restaurant offre de multiples services au sein du village (cantine, pain, gaz, journaux...).

Dans le cadre de l'aide au dernier commerce et par délibération du 8 juillet 2010, la commune de Tarentaise a alloué une subvention à M. BLACHON à hauteur de 3.000 €.

A ce titre, la Communauté de Communes propose de verser une subvention du même montant aux conditions énoncées relatives au règlement spécifique de cette aide.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de l'aide au dernier commerce au restaurant « Le Vieux Frêne » à Tarentaise à hauteur de 3.000 € maximum pour son activité multiservices sur la base de justificatifs de travaux qui seront réalisés.

➤ **Changement de locataire à l'atelier du Perthuis, anciennement M. GERLAND**

Christian SEUX explique que la Communauté de Communes a été informée que M. Mickaël GERLAND, locataire d'une unité de l'atelier relais sur la commune de St-Sauveur-en-Rue, et souhaitant stopper son activité a trouvé un repreneur de son fonds de commerce de garagiste.

Mathieu SAUVIGNET reprend le fonds de commerce sans changement de destination.

Une attestation a été délivrée à Maître ZAYER pour que la cession puisse s'effectuer entre M. GERLAND et M. SAUVIGNET.

Il est proposé de transférer le bail en cours de 3, 6 et 9 ans à M. SAUVIGNET dans les mêmes conditions.

L'assemblée accepte à l'unanimité de transférer le bail en cours de M. GERLAND à M. SAUVIGNET.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ **Adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Syndicat des Trois Rivières (Deume-Déôme-Torrenson)**

Evelyne ESTELLE rappelle que suite aux discussions engagées depuis fin 2009, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a délibéré à l'unanimité, en date du 29 mars 2010, afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

Le Conseil Syndical du Syndicat des Trois Rivières s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, par délibération à l'unanimité, lors de sa séance du 17 juin 2010.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque commune ou communauté de communes déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Pour concrétiser celle-ci, la CCMP doit donc délibérer pour accepter cette adhésion.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au Syndicat des Trois Rivières.

► Participation financière au contrat de rivière Furan pour 2010

Evelyne ESTELLE rappelle que la Communauté de Communes est conventionnée avec la Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi du Contrat de Rivière Furan et affluents.

A ce titre, elle participe aux frais de fonctionnement de la structure d'animation.

Le montant global des dépenses de pilotage et de suivi (subventions déduites) s'élèvent à 82 388,50 € :

- Postes cellule rivière : 39 138,50 € dont CCMP : 2 680,99 €
- Frais fonctionnement : 31 250 € dont CCMP : 2 140,63 €
- Communication : 12 000 € dont CCMP : 822 €

L'estimation financière de la participation de la Communauté de Communes pour 2010 (calculée pour les communes concernées : Le Bessat, Tarentaise et Planfoy, soit 6,85%) s'élève à 5 643,61 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité la participation financière de la Communauté de Communes pour 2010, pour un montant de 5 643,61 € et la signature de la convention pour 2010.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

► Election du Vice-président Tourisme et du Vice-président Economie

Jean GILBERT informe l'assemblée qu'en raison du refus implicite de la Préfecture pour la démission de M. Jean-Louis GAUCHER du conseil municipal de Bourg-Argental, ces deux points sont reportés à un conseil communautaire ultérieur.

► Location du bâtiment du Noharet

Jean GILBERT explique que M. et Mme BENHASSINE, originaires de St Etienne ont fait part de leur intérêt pour la location du bâtiment pour y créer une activité de carrosserie de véhicules de collection.

Il est proposé de vendre le bâtiment plutôt que de le louer car cela engagerait la CCMP dans trop de travaux.

Il est proposé que M. SEUX, M. HEYRAUD et Fanny LAPERRIERE rencontrent à nouveau ces personnes.

➤ **Information Conseil**

- **Bâtiment du Ministère de la Défense**

Jean GILBERT informe que la CCMP va procéder ce mois-ci à la signature de la Minute pour concrétiser l'acquisition du bâtiment du Ministère de la Défense à la Croix de Chaubouret.

- **TNT**

Jean GILBERT informe que la Communauté de Communes a été saisie de demandes d'administrés concernant la TNT.

Les usagers souhaitent connaître ce qui sera mis en place sur les communes.

Charles-Erick BARRALON propose une mise en commun d'informations sur la TNT entre les communes dans le cadre de la solidarité intercommunale.

- **Proposition éventuelle de la CCMP au sein du Syndicat Mixte Rhône Pluriel et du CDDRA**

Jean GILBERT informe que le Syndicat Mixte Rhône Pluriel est en cours de réflexion pour un dépôt de nouvelle candidature à un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Une rencontre avec la Présidente de Rhône Pluriel, Mme REBOUX est prévue pour réfléchir aux conditions d'une éventuelle entrée dans le Syndicat Mixte.

- **Réflexion sur l'emploi**

Jean GILBERT informe qu'une réflexion sur toute la démarche « emploi » devra être menée au sein de la CCMP.

➤ **Rencontre avec le Trésorier Payeur Général**

Jean GILBERT présente le compte-rendu de la rencontre avec M. JOURNET, Trésorier Payeur Général et M. Stéphane HEYRAUD, du 2 septembre dernier

Un compte-rendu de cette rencontre est distribué.

Monsieur le Président propose d'émettre un vœu au Trésorier Payeur Général pour demander de revoir l'organisation à venir avec :

- le maintien des deux postes à la trésorerie de Bourg-Argental
- le maintien de la comptabilité publique des communes à la trésorerie de Bourg-Argental

Il est proposé que chaque commune qui le souhaite fasse un courrier en émettant le vœu du maintien de l'emploi et de l'activité de la trésorerie de Bourg-Argental.

La séance est levée à 22h30.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Véronique GRANGER.